

Un joueur sans licence conforme aux statuts et règlement de la FFF ne pourra participer au tournoi. Tout litige éventuel sera arbitré par la Commission d'Organisation du tournoi.

ARBITRAGE :

Les rencontres seront arbitrées par les membres de l'organisation ainsi que les juges de touche.

Le règlement en vigueur est celui de la FFF et les arbitres veilleront à l'application de celui-ci.

Tout comportement, et geste déplacé ou dangereux lors d'un match pourra être sanctionné à l'application de l'arbitre. Tout joueur sanctionné pour une faute grave est passible d'une exclusion temporaire qui peut être définitive pour la rencontre. Pour chaque exclusion, le joueur sera remplacé dans les catégories U10/U11-U12/U13.

Tout manque de sportivité, de respect de l'arbitre ou de l'adversaire sera sanctionné, que ce soit le fait d'un joueur, d'un éducateur ou d'un parent. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'équipe.

En cas de litige, la commission d'organisation du tournoi tranchera.

Les changements pourront intervenir à n'importe quel moment du match, mais le joueur entrant devra attendre la sortie du terrain de son coéquipier.

LES GARDIENS :

En U10/U11 et U12/U13 : si le gardien de but se saisit du ballon avec les mains sur une passe volontaire du pied de son partenaire, la sanction est un coup-de franc direct à 13 mètres, face au but, avec le mur à 6 mètres. Toutes relances s'effectuent à la main ou en faisant rouler le ballon.

RENTREES DE TOUCHE ET HORS – JEU :

Pour les U10/U11 : les rentrées de touches se feront à la main et hors-jeu à 13 mètres.

Pour les U12/U13 : les rentrées de touches se feront à la main et le hors-jeu sera pris en compte au centre du terrain.

RECOMPENSES :

Toutes les équipes seront récompensées.

Les joueurs devront rester en tenue pour la remise du trophée.

ASSURANCE :

Tous les joueurs devront être assurés. Le club de SAINT PAPOUL décline toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident de joueurs ou spectateurs. Le club décline également, toute responsabilité en ce qui concerne les vols et les dégradations des véhicules ou matériels n'étant pas la propriété du club.

La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement